

M. SAM. HUGHES : Je n'ai pas parlé de Macleod, mais de Calgary où il y a peu d'Indiens et peu d'étrangers.

M. OLIVER : Nous ne nous arrêtons pas à connaître le nombre de blancs, de métis et d'Indiens. Il ne serait pas juste de baser la délimitation sur le nombre des blancs seulement. Nul doute qu'une grande partie de la population est de race blanche, et elle a droit à autant d'égards que la population du reste du pays. Tout ce que nous demandons, c'est qu'elle ait sa part légitime de représentation. Dans la dernière délimitation territoriale, la circonscription d'Edmonton comprenait à vrai dire Stoney-Plain, Sturgeon et la cité d'Edmonton. Elle comptait 2,269 électeurs, tandis que Cardston en avait 648, Lethbridge, 826, Macleod, 1,848, High-River, 1,028, Banff, 629 et Innisfail, 1,081. La circonscription d'Edmonton en comptait 2,269 et elle est maintenant subdivisée en trois circonscriptions, telle qu'elle doit l'être d'après le nombre des suffrages exprimés.

M. SAM. HUGHES : Je tiens à dire au ministre que la population totale de Stoney-Plain, Saint-Albert, Sturgeon, Peace-River et Athabaska, y compris ses Indiens, n'égale pas celle de Calgary seul, qui n'a qu'un représentant.

M. OLIVER : Lorsqu'un honorable député fait une telle assertion, j'avoue que je n'en suis plus du tout.

M. SAM. HUGHES : Que le ministre donne la population de ces comtés, y compris ses Indiens, ses Galiciens, ses Roumains et tous les étrangers et il n'arrivera pas à un total plus grand que la population actuelle de Calgary.

M. OLIVER : Le recensement place la population de la ville de Calgary à 4,865 habitants. A cette époque, Saint-Albert seul avait 3,005 âmes, les trois quarts de la population de Calgary ; Stoney-Plain en avait 2,398, plus de la moitié de celle du district de Calgary et Sturgeon, 3,272, presque autant que celle de Calgary. L'honorable député sait très bien que la population de ces régions a beaucoup augmenté depuis le recensement, presque autant que celle de la ville de Calgary. Elle est échelonnée sur le parcours des chemins de fer et son trafic prouve qu'elle s'est beaucoup accrue en nombre. Ces régions, sans compter Athabaska, avaient donc une population bien plus considérable que ne l'était celle de Calgary, il y a cinq ans, et leur population a augmenté depuis dans la même proportion que celle de la ville de Calgary. En présence de ces chiffres, je ne vois pas comment l'honorable député peut faire une semblable assertion.

M. SAM. HUGHES : D'abord, je ne crois pas à l'exactitude des chiffres du recensement ; puis, les chiffres datent de cinq ans et tout le monde sait que la population de Calgary a presque doublé depuis, sinon dou-

blé tout à fait. Je donne à Calgary une population de 10,000 ou 11,000 âmes.

M. OLIVER : Elle était de 8,675 lors du recensement il y a cinq ans.

M. SAM. HUGHES : Le recensement là-bas, ressemble beaucoup, je crois, à celui de la province de Québec. J'étais il y a quelques jours dans la vallée du Connecticut. Le président du chemin de fer de Fitchburg m'a dit que lors de la dernière élection générale, il a transporté cinq trains d'individus qui allaient voter dans la province de Québec. Je lui demandai des explications et il m'assura que lors du dernier recensement, il y trois ans, on a inscrit comme habitants de la province de Québec toutes les familles de la vallée du Connecticut.

M. FITZPATRICK : Si ce n'était ce que je viens de lire dans la "Gazette" de Montréal, je serais tenté de répondre à l'honorable député.

M. LEMIEUX : J'ai entendu une autre version de cette histoire. On m'a dit à Boston, que les électeurs venaient d'Ontario, non pas de Québec. Même s'ils venaient de Québec, l'honorable député ne devrait pas les blâmer, car ils montrent ainsi leur attachement au Canada, qu'ils s'intéressent aux choses du pays et qu'ils ne sont pas annexés à la grande république.

M. OLIVER : Je faisais la remarque que les cinq circonscriptions du nord avaient plus de population, lors du recensement, il y a cinq ans, que la ville de Calgary n'en a aujourd'hui. Leur population était de 12,070 habitants.

(L'article est adopté.)

Sur l'annexe, article 20—circonscription électorale de la ville d'Edmonton.

M. INGRAM : S'agit-il de l'étendue de la municipalité de la ville d'Edmonton ?

M. FITZPATRICK : C'est la ville d'Edmonton telle que constituée légalement pour des fins municipales.

M. INGRAM : Combien comprend-elle de milles carrés ?

M. OLIVER : Approximativement, trois milles de l'est à l'ouest, et trois milles du nord au sud, quoiqu'elle n'occupe pas toute cette étendue, tant s'en faut.

M. INGRAM : Dites-vous la superficie de Calgary ?

M. R. L. BORDEN : La superficie de Calgary et d'Edmonton n'est pas donnée.

M. FITZPATRICK : On me dit que Calgary s'étend sur deux milles carrés.

M. SAM. HUGHES : Quelle était la population de cette circonscription, d'après le dernier recensement ?